



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.27/1  
6 juin 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base

Réunion d'experts sur les obstacles non tarifaires:  
méthodes, classifications, quantification et incidences  
sur le développement

Genève, 5-7 septembre 2005  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Obstacles non tarifaires: méthodes, classifications, quantification et incidences sur le développement.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

**II. Annotations**

**Point 1: Élection du bureau**

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

**Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la Réunion.

*Documentation*

TD/B/COM.1/EM.27/1

Ordre du jour provisoire annoté

**Point 3: Obstacles non tarifaires: méthodes, classifications, quantification et incidences sur le développement**

3. À sa neuvième session, en 2005, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a décidé de convoquer une réunion d'experts sur les obstacles non tarifaires. Le paragraphe 77 du Consensus de São Paulo dispose qu'il faudrait intensifier les efforts visant à étendre la libéralisation de l'accès des produits non agricoles aux marchés dans le cadre du Programme de travail de Doha dans le but de réduire ou, selon qu'il sera approprié, d'éliminer les obstacles non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. Les experts examineront donc les questions relatives aux obstacles non tarifaires dans cette optique.

4. La baisse constante des droits de douane résultant de huit cycles de négociations commerciales multilatérales fait que les obstacles non tarifaires jouent un rôle relativement plus important en tant qu'instrument commercial de protection et de réglementation. Les premières tentatives d'évaluation et de collecte de données sur ces obstacles au niveau multilatéral remontent au début des années 80. La CNUCED était alors à l'avant-garde des efforts intellectuels déployés pour établir une classification des différents types d'obstacles non tarifaires, aboutissant ainsi à la création du Système de codage de la CNUCED relatif aux mesures de réglementation commerciale. Depuis, toutes les informations recueillies ont été classifiées et codées selon ce système, et les données de la CNUCED ont été publiées, en particulier, dans le cadre du Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) au cours des dernières années. Ces données ont été utilisées par nombre de gouvernements, d'établissements de recherche et d'organisations non gouvernementales, et ont ainsi fait l'objet de multiples publications.

5. Les débats sur cette question de fond permettront aux États membres de la CNUCED de mieux: recenser les moyens d'accroître le nombre de pays visés par la base sur les obstacles non tarifaires contenue dans le TRAINS et d'améliorer la qualité des données y figurant; préciser les méthodes de définition et de classification des obstacles non tarifaires selon leur nature et leur origine, notamment des grandes catégories d'obstacles qui font déjà l'objet de disciplines à l'OMC; faire face aux obstacles non tarifaires, en analysant leur impact restrictif relatif sur le commerce, notamment en consolidant les instruments d'analyse tels que la base de données TRAINS; étudier les méthodes économétriques de calcul des équivalents tarifaires des obstacles non tarifaires qui pourraient être appliquées pour mieux comprendre le rôle de ces obstacles dans le commerce mondial. Les experts se pencheront aussi sur les travaux d'autres organisations internationales, notamment l'OMC, la Banque mondiale, le CCI et l'OCDE, à ce sujet.

6. Pour faciliter le débat, le secrétariat a établi une note d'information intitulée «Obstacles non tarifaires: méthodes, classifications, quantification et incidences sur le développement».

*Documentation*

TD/B/COM.1/EM.27/2

«Obstacles non tarifaires: méthodes, classifications, quantification et incidences sur le développement: Note du secrétariat de la CNUCED»

**Point 4: Adoption du rapport de la Réunion**

7. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.

### *Communications des experts*

Les experts désignés par les États membres sont invités à remettre à l'avance, au secrétariat de la CNUCED, des communications succinctes (environ cinq pages), à titre de contribution aux travaux de la Réunion. Ces communications, qui s'inspireront de l'expérience des experts, seront distribuées pendant la réunion sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Elles pourront porter sur une ou plusieurs questions parmi les suivantes:

- Le Système de codage de la CNUCED relatif aux mesures de réglementation commerciale est-il toujours adéquat? Existe-t-il des propositions visant à l'étendre ou à le rationaliser?
- Quelles sont les informations supplémentaires qui devraient figurer dans une base de données sur les obstacles non tarifaires? Actuellement, TRAINS comprend le code du produit visé (SH); le code de la mesure visée (Système de codage de la CNUCED relatif aux mesures de réglementation commerciale), les pays touchés, une note de bas de page (pour préciser, le cas échéant, la mesure et le produit visés), la date d'introduction et la source d'information.
- Quels sont les indicateurs d'obstacles non tarifaires qui devraient être fournis immédiatement aux utilisateurs de la base (par exemple, fréquence, importations visées)?
- En ce qui concerne la coopération et les partenariats entre les organisations internationales compétentes, quelles sont celles qui devraient s'occuper de tel ou tel type d'obstacle non tarifaire? Comment devrait se faire la division du travail entre les différentes organisations: par type de mesure ou par pays/région?
- Quelles devraient être les sources et méthodes privilégiées de collecte des données les meilleures et les plus complètes sur les obstacles non tarifaires?
- La méthode actuellement la plus utilisée pour mesurer l'incidence des obstacles non tarifaires est fondée sur la fréquence, mais elle soulève des problèmes évidents. Existe-t-il des méthodes plus efficaces qui permettraient de tenir compte des variations de prix, de quantité ou d'élasticité pour évaluer l'impact d'un obstacle non tarifaire donné sur le commerce?
- Quels sont les principaux obstacles non tarifaires que rencontrent les exportateurs des pays en développement, notamment des PMA?
- On estime qu'au cours des 10 dernières années, les essais exigés par les pouvoirs publics et les prescriptions en matière de certification ont été multipliés par sept. Dans ce contexte, quels sont les principaux moyens d'aider les pays en développement à participer effectivement à l'élaboration de normes internationales afin de leur permettre de prendre plus pleinement part au commerce mondial?
- Quelle serait une approche équilibrée pour restreindre le caractère arbitraire et discrétionnaire du recours aux obstacles non tarifaires, en particulier à l'égard des pays en développement?

- Est-il réaliste de poursuivre sur la voie de la négociation et de l'adoption d'accords de reconnaissance mutuelle entre pays développés et pays en développement?

Les experts sont invités à envoyer leur communication avant le 10 août 2005 à M. Aki Kuwahara ou à M. Victor Ognitsev, Commerce international des biens et services, et des produits de base, Service de l'analyse du commerce, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse, télécopieur: +41 22 907 00 44, courriel: [aki.kuwahara@unctad.org](mailto:aki.kuwahara@unctad.org) ou [victor.ognitsev@unctad.org](mailto:victor.ognitsev@unctad.org).

-----